

Lettre municipale



Sommaire :

- Mot du Maire
- Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Octobre 2010
- Animations et Infos
- 5ème épisode de l'histoire de notre village
- Informations générales et pratiques
- Numéros utiles
- Pharmacies de garde

Vos Adjoints

Thierry CONSTANT

Maurice ALIBERT

Monique CATEL

Vos Conseillers

Georges DEGAT

Yannick PERROT

Alain LÉPOINT

Michel SERRÉS

Jean Claude BOY

Roseline OLIBA

Wilfrid BRAN

LE MOT DU MAIRE

Parution de la lettre municipale et nouveauté sur le site internet

Lors du dernier conseil, nous avons décidé, au vu du nombre de délibération et du délai que nous avons pour les prendre, d'espacer de deux mois les réunions du conseil municipal, sauf en cas de délibération urgente ou le conseil pourra se réunir rapidement. De ce fait la lettre municipale paraîtra maintenant tous les deux mois, et ce à la suite de chaque réunion du conseil.

Cette lettre municipale sera plus fournie, et j'en profite pour rappeler aux associations qu'elles peuvent si elles le souhaitent nous donner des textes à faire paraître sur leur animations, ou bien faire passer des messages auprès de la population.

Néanmoins, il reste en permanence le site internet de Saint Projet en Quercy sur lequel à partir du mois de Janvier, j'invite toutes les associations de la commune à nous transmettre tout ce qu'elles désirent diffuser sur le site tout en restant bien entendu dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et veiller à ce que les informations diffusées ne causent aucun préjudice (contenu illicite ou immoral).

A compter du mois de Janvier, la mise en place de l'outil e-administration sur le site de Saint Projet en Quercy, vous permettra de télécharger des télé formulaires concernant les diverses démarches administratives telles que:

Demande d'intervention des services municipaux

Demande de copie d'acte de mariage

Demande de copie d'acte de naissance

Demande de copie d'acte de décès

Je déclare l'ouverture d'un chantier

Je déclare l'achèvement de travaux

Demande de livret de famille

Demande d'attestation de changement de domicile

Demande de rendez-vous avec un élu

Je veux inscrire mon activité dans l'annuaire socio-économique.

Nous vous donnerons de plus amples renseignements sur la marche à suivre pour le téléchargement de ces documents sur la prochaine lettre municipale fin décembre.

Je vous rappelle également que nous avons un point multimédia à la bibliothèque de Saint Projet et que les bénévoles se feront un plaisir de vous initier à l'outil informatique.

Le Maire

Léon-Bernard CLAESSEN

COMPTE RENDU SEANCE DU 20 OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix et le mercredi 20 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLAESEN Léon -Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 octobre 2010

Nombre de conseillers	11
En exercice	11
Présents	8
Votants	11

Présents : Messieurs CLAESEN Léon-Bernard, ALIBERT Maurice, CONSTANT Thierry, LEPOINT Alain, BOY Jean Claude, SERRES Michel, BRAN Wilfrid, Madame CATEL Monique,

Absents excusés : PERROT Yannick, OLIBA Roseline, DEGAT Georges,
Monsieur DEGAT Georges a donné procuration à Monsieur SERRES Michel
Madame PERROT Yannick a donné procuration à Monsieur CLAESEN Léon-Bernard
Madame OLIBA Roseline a donné procuration à Madame CATEL Monique

Secrétaire de séance : CONSTANT Thierry

Il est 20 h 30 le Maire constate que le quorum est atteint.
La réunion peut alors valablement commencer.

Approbation du compte rendu de la séance du 22 septembre : sur proposition du Maire ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

1/ **Concours du Receveur Municipal – Attribution indemnité.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Michel SAINT-MEZARD, comptable du trésor à cessé ses fonctions à la Trésorerie de Gourdon le 2 mars 2010. Madame Nicole MADRONNET lui succède.

Les arrêtés interministériels du 16 septembre 1983 et 16 décembre 1983 prévoient les indemnités de conseil et de confection de budgets au comptable pour la durée du mandat du Conseil Municipal. Ces indemnités revêtent un caractère personnel, et doivent faire l'objet d'une nouvelle délibération, à chaque changement de comptable ou de renouvellement de Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose :

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leur établissement publics aux agents des services extérieures de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour confection des documents budgétaires,

de demander le concours au Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

_d'accorder l'indemnité de conseil à compter du 3 mars 2010

que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Nicole MADRONNET, Receveur municipal

de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien de cette indemnité attribuée à Madame Nicole MADRONNET à compter du 3 mars 2010.

2/ Taux d'abattement taxe d'habitation.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au courrier électronique de Madame CASTANY de la Trésorerie Générale du Lot, il nous a été demandé de statuer sur un abattement général à la base de la taxe d'habitation.

Toutefois, suite à un second courrier électronique de Madame MADRONNET de la Trésorerie Générale du Lot, les communes n'auraient plus à délibérer suite au vote d'un nouvel amendement du gouvernement en date du 14 octobre.

3/ Plan Urbain Partenarial concernant la demande de raccordement au réseau public de distribution d'électricité sur « Le Couderc ».

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une demande de PUP (Projet Urbain Partenarial) a été déposée en vue d'aménager quatre lots sur les parcelles cadastrées B 957, 959, 960, et 1368 sur la Commune de SAINT-PROJET.

La viabilisation de ces terrains et au cas présent le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité des terrains précités nécessite l'extension du réseau public existant. Pour l'aménagement du réseau électrique, la commune est ainsi débitrice d'une contribution auprès du maître d'ouvrage de ces travaux, la Fédération Départementale d'Electricité du Lot (FDEL).

Pour les besoins de raccordements de cette opération au réseau public d'électricité, la FDEL engage des travaux de 7 700€ HT.

Conformément au canevas départemental de financement des raccordements en vigueur dans les zones rurales du département du Lot, la FDEL financera 40 % du coût de ces travaux et 100 % de la TVA, la contribution de la commune, représentant la quote-part correspondant aux besoins des futurs usagers situés sur le périmètre de la présente convention, s'élevant à 60 % du coût HT des travaux, soit 4 620€ .

Une convention ayant pour objet de définir les conditions financières liées à la réalisation de cette extension pour chaque propriétaire est soumise au Conseil Municipal.

Monsieur Alain LEPOINT étant concerné par ce projet quitte la Salle du conseil et ne participe pas au vote.

Après lecture de la dite convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix :

Valide la demande de PUP présentée

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention et lancer l'opération

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier aux mieux les intérêts de la Commune

4/ Rapport annuel SIAP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de Payrac).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'exercice 2009 établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de Payrac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport

5/ Adhésion au SYDED du Lot pour l'assistance à l'assainissement collectif des eaux usées et pour le traitement des boues de stations d'épuration.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité bénéficie de missions d'assistance technique effectuées par le Service d'Assistance Technique à l'Assainissement et au Suivi des Eaux (SATESE), service du Conseil Général. Or, à compter du 1^{er} janvier 2011, ces missions ne pourront plus être exercées en l'état, la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) de 2006 ayant placé cette assistance dans le champ concurrentiel. Toutefois, cette loi impose au Conseil Général la responsabilité par les petites collectivités rurales, répondant à certains critères d'éligibilité, une assistance technique et l'autorise à déléguer la mission à un syndicat mixte. Les missions non comprises dans l'assistance technique obligatoire seront assurées par le SYDED grâce à l'élargissement de compétences auquel il a procédé le 1^{er} juillet 2010.

Cet élargissement permet aussi, de faire assurer la prise en charge globale des boues produites, quels que soient leur nature (liquide ou pâteuse) et leurs modes d'élimination (épandage, compostage, incinération, ...) par une structure unique, le SYDED.

La seule possibilité de continuer à bénéficier de l'ensemble des services proposés par le SATESE en matière d'assainissement collectif est d'adhérer au SYDED. En ce qui concerne les boues de STEP, l'adhésion de la collectivité au SYDED permettrait la prise en charge des boues de station d'épuration de la collectivité. Toutefois, le SYDED précise que cette prise en charge ne pourra être effective qu'au 1^{er} janvier 2012.

A l'appui d'un document d'information fourni par le SYDED, le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée délibérante les conditions d'exercice de la compétence d'assistance à l'assainissement collectif et le traitement des boues de stations d'épuration, ainsi que les modalités d'adhésion et de représentation au SYDED. Cette nouvelle compétence du SYDED se traduit par la nécessité pour les collectivités intéressées de délibérer sur l'opportunité d'adhérer à chacune des deux missions suivantes : « assistance à l'assainissement collectif » et « traitement des boues de station d'épuration ».

Suite à cette présentation, le Maire propose à l'assemblée de débattre de l'intérêt d'adhérer au SYDED pour chacune des missions évoquées ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adhérer au SYDED du Lot à compter du 1^{er} janvier 2011 pour l'assistance à l'assainissement collectif ainsi qu'à l'unanimité, d'adhérer au SYDED du Lot à compter du 1^{er} janvier 2012 pour le traitement des boues de stations d'épuration.

6/ Changement d'outils d'e-administration sur le site CMS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional ouvre actuellement **SIP Midi-Pyrénées**, une plate-forme de gestion et de diffusion de l'information publique pour améliorer la qualité de l'Internet public en région.

L'objectif de cette plate-forme est de permettre aux collectivités d'offrir, depuis leur site Internet, un service d'information public global facilitant les démarches administratives de leurs usagers et le travail quotidien de leurs élus et de leurs agents. Cette plate-forme intégrera ainsi :

Les données de Service-Public.fr et les principales procédures régionales, départementales et locales,

Un annuaire mutualisé de référence des services publics de leur territoire, de leur département et de la région,

Un service de télé-formulaires administratifs et de suivi des demandes.

Ce service remplacera avantageusement le co-marquage et le guichet électronique déjà mis en place par le Centre de Gestion avec le soutien de l'Union Européenne et de la Région Midi-Pyrénées, d'autant plus que l'ancien outil de co-marquage nécessitait une adaptation avant le 30 septembre 2010, date à laquelle le flux d'information ancienne version du co-marquage sera arrêté par Service-Public.fr.

La Région souhaite s'appuyer dans le Lot sur le CDG46 pour la diffusion, auprès des Collectivités, de SIP Midi-Pyrénées.

Ce nouvel outil sera installé gratuitement sur le site pour remplacer les outils actuels, et sans modification de tarif de maintenance pour 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de signer l'avenant à la convention de Service Internet du CDG et d'adhérer au nouvel outil e-administration à compter du 1^{er} janvier 2011.

7/ Objet : Achat d'une parcelle de terrain en vue de la création d'une voirie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Luis ALBERTO, propriétaire des parcelles 361 et 362 section C, avait déposé deux permis de construire pour des maisons d'habitation. Ces permis, à la suite de leur instruction par la DDT, lui ont été refusés au motif que les projets ne sont pas compatibles avec le schéma d'orientation d'aménagement du PLU de SAINT-PROJET.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au schéma d'orientation d'aménagement du PLU, il est nécessaire pour la Commune d'acquérir une bande de terrain sur la parcelle n° 362 section C appartenant à Monsieur Luis ALBERTO afin d'y réaliser ultérieurement une voirie d'accès à toutes les parcelles de cette zone AU (à urbaniser) et ce, afin qu'il puisse obtenir ses permis de construire.

Vu l'urgence, et en accord avec Monsieur Luis ALBERTO, il est proposé au Conseil d'acquérir cette bande de terrain au prix d'un euro symbolique. Les frais de bornage d'un montant de 837.20 € seront à la charge de la Commune. De ce fait, aucune PVR ne lui sera demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour et 1 abstention:

Accepte le prix d'achat à 1 euro symbolique

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de faire procéder au bornage par le géomètre Monsieur Destacamps.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer un compromis de vente au prix de 1€ la parcelle.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier aux mieux les intérêts de la Commune

8/ Demande de subvention :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une demande de subvention pour l'année 2011 a été adressée à la Mairie par l'AFM (Association Française contre les Myopathies). Il propose de reporter cette demande après les attributions de subventions aux Associations communales.

9/ Questions diverses :

Lutte contre l'infestation des termites dans le Lot. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une copie de la lettre émanant de la DDT du Lot, adressée à Monsieur le Préfet, a été reçue concernant la lutte contre l'infestation des termites dans le département. Celui-ci ayant été répertorié comme territoire infesté, seule une intervention collective peut juguler la progression de ces insectes. Vigilance et obligations sont demandées de la part des particuliers comme de la Commune.

SMYCTOM. Monsieur le Maire fait au Conseil Municipal lecture du rapport annuel d'activité exercice 2009 du Syndicat Mixte du Pays de Gourdon pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères. Il indique que ce document sera en Mairie à la disposition des administrés qui souhaiteraient le consulter. Il précise qu'un rappel sur l'importance d'un tri sélectif rigoureux sera diffusé dans la prochaine lettre municipale.

Monsieur ALIBERT Maurice fait part au Conseil qu'il a été saisi par les administrés sur l'état déplorable des poubelles situées à proximité de la salle des fêtes durant l'été. Il semblerait que le ramassage n'ait pas été effectué régulièrement ce qui a engendré une surcharge des containers.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il en avait déjà fait part au SMYCTOM à cette période mais que ces derniers avaient confirmé qu'ils effectuaient deux passages par semaine durant la période estivale et qu'ils ne comprennent pas cette surcharge des containers. Monsieur le Maire précise qu'il reste vigilant sur cette question.

Appartement de l'ancienne poste. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion de travail qui s'est déroulé le 18 octobre, il va consulter diverses entreprises afin d'établir des devis pour la restauration de cet appartement. Dans le même temps il s'informerait des subventions prévues pour la réalisation de travaux concernant un logement social.

Conseil Municipal. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aux vues du nombre de délibération restreint, il n'est plus nécessaire de réunir le Conseil tous les mois. Il souhaite réunir le Conseil tous les deux mois sauf délibération urgente. De même, la lettre municipale serait éditée tous les deux mois après chaque conseil. Par contre, Monsieur le Maire souhaite organiser des réunions de travail plus fréquentes dans les divers domaines concernant la gestion de la Commune. A l'unanimité, les conseillers approuvent cette modification.

Clocher de l'église. Thierry CONSTANT informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'acheter une échelle en alu pour accéder au clocher de l'église, celle qu'il y a actuellement étant dangereuse. Monsieur le Maire confirme que cela avait déjà été demandé par l'entreprise qui fait l'entretien des cloches et qu'il tachera d'accéder à leur demande.

Voirie. Monsieur ALIBERT fait part au Conseil d'un problème d'écoulement d'eau de pluie provenant de la voirie chez Monsieur Guy ROSSIGNOL dans le Bourg. Il propose de réfléchir sur la possibilité d'installer une canalisation qui permettrait de dévier l'eau de pluie s'écoulant de la rue.

Prochain Conseil Municipal le 22 décembre 2010 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pu être levée à 22 heures 45

A l'issue de la réunion, une personne dans la salle souhaite prendre la parole pour informer le Conseil Municipal du fait que la fontaine de l'Hébrard du Pesquié ne coule plus et qu'il semblerait que le fil d'eau ait été dévié par un forage.

Saint Projet en Quercy Episode n°5

GALLOT de GINOULLAC (Jacques dit GALLOT) était fils de Pierre de RICARD et frère de Jean. En 1486 il hommageait au Roi pour la baronnie de GOURDON, SAINT PROJET et AUZAC. En 1479 il avait été fait maître, visiteur général et réformateur de l'Artillerie. Il mourut en 1493.

En 1503 Dame Catherine de FLAMENG, veuve de Guinot de LAUZIERES THEMINE, Dame de BRUSAC en PERIGORD, rend hommage et possède à SAINT-PROJET, le Château (signalé comme détruit en partie, sans doute pendant la guerre de Cent Ans), Le jardin, La GARENNE, le Moulin à Vent, etc...

En 1540 Jean de SALIGNAC est Seigneur de Saint-Projet et co-seigneur de GOURDON. La même année sa fille, Louise, épouse Jean de TOUCHÉBOEUF de CLERMONT au château de CLERMONT près de Linars. Par ce mariage Jean de TOUCHÉBOEUF devint Seigneur de VERTHILAC et de Saint-Projet. La seigneurie de Saint-Projet restera longtemps la propriété de cette famille.

Les Guerres de religion vinrent à leur tour frapper la région et, comme pendant la guerre de Cent ans, le pays fut ravagé tour à tour par les deux partis.

En 1568 en particulier les protestants sous les ordres de d'ASSIER pillèrent Saint Projet. Cette année là en effet la Reine de NAVARRE avait rejoint le prince de CONDE et l'amiral COLIGNY à la ROCHELLE et convoqué toutes les troupes calvinistes du royaume.

Jacques d'ASSIER réunit près d'ALLES une armée composée des corps du LANGUEDOC, du DAUPHINE et de la PROVENCE. Il fit ensuite route vers MILLAU. Là, après un conseil de guerre tenu avec ses lieutenants, il décida de porter la guerre dans le LANGUEDOC et le QUERCY. Dans le QUERCY il devait se joindre aux huguenots locaux qui s'agitaient beaucoup.

Après avoir passé le LOT à Capdenac les troupes protestantes vinrent mettre le siège devant FIGEAC.

.....

Les catholiques étaient commandés par **MONTLUC** qui se transporta à **SOULLAC** pour empêcher **d'ASSIER** de franchir la Dordogne. Cependant, répondant à un appel de l'évêque de Cahors, Montluc se décida d'aller au secours de cette ville, mais il s'arrêta à Gourdon à la nouvelle que les protestants marchaient sur Gramat. Là, apprenant que les troupes d'Assier étaient fortes d'environ 20 000 hommes, c'est-à-dire très supérieures aux siennes, **MONTLUC** décida de battre en retraite sur Cahors. **D'ASSIER** vint alors camper à **PAYRAC** où ses soldats épuisèrent non seulement les ressources de cette commune mais encore celles des communes limitrophes : Reilhaguet, Loupiac, Saint Projet. Il est dit qu'il fit même boire tout le vin par ses chevaux. De là son armée passa ensuite en **DORDOGNE**. Après la mort du roi **HENRI III** en 1589, le **QUERCY** décida de continuer la lutte en faisant cause commune avec la **LIGUE**. Mais les troupes royales battirent les troupes de la **LIGUE**. Un bataillon de ligueurs réussit cependant à se replier sur **PAYRAC**. Les troupes royales, après avoir défait le Marquis de **VILLARS** de **MONTPEZAT** et l'avoir poursuivi jusqu'à Saint-Projet, virent attaquer **PAYRAC** où les ligueurs perdirent près de 500 hommes.

L'association Sport et Détente

séances de gymnastique à la Salle Polyvalente :
les Mardis à 18h30 et les Mercredis à 20h30
 Le prix est de **75€** pour la Saison
 Pour tout renseignement
06-07-90-01-42 où **06-07-02-24-40**

Remerciements

Nous tenons à adresser un grand « merci » **Jean Claude BOY** pour le don de pierres à bâtir qu'il a fait à la commune destinées à la construction du mur de soutènement du terrain multisports.
 La municipalité tiens à remercier également Mme **THOCAVEN Christine** qui a fait don à la commune d'une ancienne table d'écolier. Cette dernière a été remise en état par **Daniel CATEL**, que je remercie également, puis elle a été installée dans la seconde classe de l'école de Saint Projet.

Salon de coiffure itinérant

Sérénitif Coiffure sera à Saint Projet devant la Mairie :
Novembre: les mardis 9 et 23
Décembre: les Mardis 7 et 21
 Pour tout renseignement vous pouvez contacter **Aurélié** au **06-70-51-21-46**

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le Prochain ramassage à destination de la déchetterie se fera les
Jeudis 25 Novembre 2010 et
23 Décembre à partir de 9h00
 Pour les Hameaux n'oubliez pas de téléphoner à la Mairie au moins la veille **Merci**

BIBLIOTHEQUE ET POINT MULTIMEDIA HORAIRES

Les horaires d'ouverture : Le Mercredi de 14 h 00 à 17 h 00 et le Vendredi de 16 h 15 à 18 h 30
Responsable:
 Mme Monique **CATEL**
Bénévoles:
 Mme **RENAUDIN**,
 Mme **LE BERVET**,

Décès

Nous avons appris avec tristesse le décès de Madame **Marie Henriette BAILLAGOU**, survenu le 9 Septembre 2010 à l'âge de 90 Ans.
 Nous présentons à la famille, au nom de tous les Saint Projeois, nos sincères condoléances.

L'association

AMIS DES SENTIERS SOULLAGAIS
 Si vous souhaitez participer à une randonnée prenez contact avec les organisateurs :
Jean Pierre BARATAUD
06-70-31-06-95
Marie Claire BATTUT
05-65-37-10-93
Colette et Roland BLAUWART
05-65-37-07-62/06-72-79-00-70
Huguette LETURC
05-65-27-19-72/06-33-37-12-33
Georgette et André MAUREL
05-65-37-05-40
Sandrine MERCEDRE
05-53-59-51-34/06-85-95-59-75
Lucienne PELTIER
05-65-37-05-17
Alain ROUGIES 05-65-32-21-08
Alexa STACE 05-65-41-93-79/
06-87-43-14-83
Jean VINCENS 05-65-32-71-45/
06-76-56-79-83.

Tri sélectif Rappel

J'ai pu constater encore récemment que dans les conteneurs prévus pour les emballages recyclables se trouvaient des objets n'ayant rien à y faire tel que des chaussures des vêtements ou des morceaux de bois. Je vous demande une fois de plus d'être attentif au tri sélectif, car un conteneurs qui est souillé c'est tout le camions qui est perdu et bien entendu cela nous coutera plus cher en taxe d'ordures ménagères.
 Pensez y ! **Merci** de votre compréhension

Liste des entrepreneurs ou artisans de la commune:

Salle des fêtes

Nous vous informons que les réservations de la salle des fêtes se font auprès de Mme Monique CATEL au : 05-65-41-94-08

Mairie et Bureau de Poste

Jours et Horaires
D'ouverture
Du lundi au Vendredi
De 9 H 00 à 12 H 00
et de 13 H 30 à 17 H 00
Permanence élus le Samedi
Sur Rendez Vous
Tél: 05-65-37-97-86
mairie.stprojet@orange.fr

Muriel BELPAUME : Elevage du Rigou (Poulets démarrés, pintades) Rigou 46300 SAINT PROJET **Tel**: 05.65.41.90.90

M. Gilles ROSSIGNOL : Travaux agricole, débroussaillage : Cauleilles 46300 SAINT-PROJET **Tel**: 05.65.37.96.83

Boucherie MACADEN : Le Bourg 46300 Le VIGAN **Tel**: 05.65.41.47.81

Restaurant LA TUILLERIE : Peyrebrune 46300 SAINT-PROJET **Tel**: 05.65.37.95.53

M. Guy ROSSIGNOL : Charpente, Menuiserie Le Bourg 46300 SAINT-PROJET **Tel**: 05.65.37.95.51

M. Patrick STAMMBACH : Couvreur, zingueur - Les Issials 46300 SAINT-PROJET **Tel**: 05.65.37.94.13

M. Luis ALBERTO : Espace vert, création, entretien, aménagement parcs et jardins Les Claux 46300 SAINT PROJET **Tel**: 06-32-36-41-63

M. Claude FAGE : Installation cuisine, Sdb, sanitaires, carrelage, électricité, chauffage, dépannage : plomberie, électricité, électroménager informatique. Les Combettes 46300 SAINT-PROJET **Tel**: 05.65.27.02.37 port : 06.89.37.73.60 Courriel : claud.fage@wanadoo.fr

Jean STEFF Le Bois de Laurel 46300 SAINT PROJET Surveillance Et Gestion De Votre Résidence ou Propriété **Tel**: 05-65-32-70-16 **Port**: 06-26-85-62-47 **Mail**: surgestre@yahoo.fr

LES NUMEROS UTILES :

Mme MATIAS Natividade Infirmière à domicile Hébrard du Pesquié **Tel**: 06-42-91-27-39

Mme Liliane SIMON : Infirmière à domicile - Mas de Cauze **Tel**: 05.65.41.01.01 ou 05.65.37.98.61



Mme Françoise GUIGNARD : Biokinergie - Rue St Paul 46300 PAYRAC **Tel**: 05.65.41.92.92

Auto entrepreneur de Saint Projet

Youri DESCALZO entretien Parcs et Jardins: Débroussaillage, élagage, taille d'arbres fruitiers Chèque emploi service **Tel**: 06-76-34-82-45

Nous avons conscience des lacunes que peut avoir ce bulletin, mais il a au moins le mérite d'exister et de paraître dans les délais promis. Nous n'aurons de cesse de l'améliorer pour mieux vous informer.

Du 26/10/2010 au 02/11/2010 Pharmacie LOUBIE à GOURDON (46)
Du 02/11/2010 au 09/11/2010 Pharmacie) CLOCHARDS à CAZALS (46)
Du 09/11/2010 au 16/11/2010 Pharmacie CONEGERO à GOURDON (46)
Du 16/11/2010 au 23/11/2010 Pharmacie SALVIAC à SALVIAC (46)
Du 23/11/2010 au 30/11/2010 Pharmacie CORDELIER à GOURDON (46)

Information
Décharge de Payrac
Mardi, Samedi de 9H00 à 12 H00
Mercredi, jeudi, vendredi de
14H00 à 18H00

GITES ET CHAMBRES D'HÔTES »

L'Auberge Du Cause Lorna et John GOUGH Chambres d'Hôtes Le Bourg 46300 Saint Projet **Tel**: 05-65-32-60-73 **Port**: 06-26-19-40-86 **Email**: gough.john@wanadoo.fr —Site internet: www.aubergeducausse.com

Mme RENAUD Francine « Le Rigou » 46300 ST PROJET -2 gites ruraux 2 personnes, Un gite 4 à 6 personnes **Tel/Fax** 05-65-41-93-31.

« **Le Cantou** » Chambre d'hôtes-table d'hôtes M. & Mme LE BERVET Le Mas de Cauze 46300 ST PROJET **Tel**: 05-65-32-66-71 **Port**: 06-87-07-65-41. Site Internet : www.chambre-hote-lecantou.net,
E. Mail: le-cantou@orange.fr

Mme Alexa STACE Chambres d'hôtes « Le Couderc » 46300 ST PROJET **Tel** 05-65-41-93-79 alexa.stace@wanadoo.fr

La Ferme Du Pesquié « le Cantou » Gites Nicole et Henri CONSTANT L'Hébrard du Pesquié 46300 Saint Projet **Tel**: 05.65.37.96.80. **Fax**: 05.65.41.92.77 Site Internet : www.gitesconstant.com

Mme ROSSIGNOL Edith 1Le Mas De Cauze Gite 6 personnes, 1 Gite 8 personnes Gite de France du Lot **Tel**: 05-63-58-26-88 / 06-15-09-95-33 **E-mail**: <http://www.gite-bois-de-pech.fr.tc> dominique.rossignol@wanadoo.fr

Mme ROSSIGNOL Edith 1 Gite 6 personnes, 1 Gite 8 personnes Service de réservation « Loisirs-Accueil Lot **Au** 05-65-53-20-90 **E-mail**: loisirs.acceuil.lot@wanadoo.fr